



## POLITIQUE ADMINISTRATIVE

### CENTRE AQUATIQUE DE MIRABEL

#### CONDITIONS GÉNÉRALES

- Est considérée comme résident toute personne physique qui habite le territoire de la Ville de Mirabel durant toute l'année.
- Est considérée comme non-résident toute personne physique qui n'habite pas le territoire de la Ville de Mirabel durant toute l'année.
- Toute personne dont l'inscription fait l'objet d'une fausse déclaration (adresse, âge, etc.) est passible d'expulsion sans aucun remboursement possible.
- Le Centre aquatique de Mirabel peut modifier sa programmation en tout temps et sans préavis.

#### ADMISSION

- Pour avoir accès au Centre aquatique de Mirabel, l'utilisateur doit posséder un Carte citoyenne ou une Carte non-résident valide.
  - La Carte citoyenne est disponible en personne et en ligne.
  - Lors d'une demande de création de carte ou de renouvellement, le résident doit présenter une pièce d'identité avec photo et une preuve d'adresse.
  - Le titulaire d'une carte peut utiliser sa carte électronique en accédant à son compte en ligne et en sélectionnant l'onglet « carte ».
  - Pour plus d'informations, consultez le site internet : [mirabel.ca/cartecitoyenne](http://mirabel.ca/cartecitoyenne)

#### COÛTS D'INSCRIPTION

- Toutes les inscriptions faites en ligne doivent être payées directement en ligne, sans quoi celles-ci seront automatiquement annulées par le système.
- Le coût d'inscription pour les non-résidents est établi à 200% du coût d'inscription.
- Les prix offerts dans notre programmation incluent les taxes applicables.
- Les prix sont sujets à changement sans préavis.



## REÇU D'INSCRIPTION

- Les reçus d'inscription sont acheminés par courriel automatiquement. Aucun reçu ne sera envoyé par la poste.
- Conserver votre reçu d'inscription afin de connaître la date de début de votre activité, car aucun rappel ne sera effectué.

## LISTE D'ATTENTE

- Lorsqu'un cours est complet, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente de ce cours.
- Les participants inscrits sur une liste d'attente seront seulement contactés si une place se libère.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit, signées et envoyées à [info@centreaquatiquemirabel.ca](mailto:info@centreaquatiquemirabel.ca) ou livrées en personne au comptoir d'accueil du Centre aquatique de Mirabel.
- Utilisez le formulaire suivant <https://forms.office.com/r/LznpbWySZA> pour toutes demandes de remboursement.
- Remboursement sans pénalité si la demande est reçue avant le début du cours.
- Remboursement avec pénalité si la demande est reçue après le début du cours. Le consommateur se verra déduit les services rendus et une pénalité. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10% du coût des services non encore rendus.
- Tout remboursement sera remis directement sur la carte de crédit ou débit. Aucun remboursement en argent ne sera effectué.
- Veuillez prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour les demandes en ligne.
- Seulement les activités annulées pour raison de force majeure (panne de courant, accident vomitif ou fécal, tempête de neige, bris d'équipement, etc.) seront remboursées ou reportées à la discrétion du Centre aquatique de Mirabel.

## MODIFICATIONS

- Le Centre aquatique de Mirabel se réserve le droit d'annuler une activité, de modifier l'horaire ou le lieu d'activité ou encore de reclasser un participant.
- Les activités annulées ou modifiées avant le début de la session par le Centre aquatique de Mirabel seront remboursées. Si les activités sont annulées ou si leur horaire est modifié après le début de la session, un remboursement sera émis au prorata des cours écoulés.